

Gestion comptable de sa coopérative

ad32.occe.coop > GERER SA COOPERATIVE
> COMPTABILITÉ

L'argent à l'école

- L'école n'a pas d'identité juridique
 - ➔ N'est pas personne morale
 - ➔ Pas de compte bancaire au nom de l'Ecole
 - ➔ Pas de représentant juridique autre que l'EN ou l'IA-DASEN

L'argent à l'école

- L'enseignant n'est pas comptable public
 - ➔ Pas de responsabilité comptable
 - ➔ Pas de compte bancaire, de facture au nom de l'enseignant
 - ➔ Pas de gestion d'argent public

L'argent à l'école

Qui finance l'école ?

- L'état (le personnel)
- Les collectivités territoriales (mairie ou communauté de communes) pour le fonctionnement de l'école (locaux, pédagogie...).
Les fournitures scolaires individuelles peuvent être laissées à la charge des parents (SNUipp).
- Les parents (fournitures individuelles et activités facultatives)
- La coopérative scolaire

L'argent à l'école

Rappel : L'école est gratuite.

(loi du 16 juin 1881)

L'argent à l'école

Comment les enseignants peuvent-ils gérer de l'argent ?

La coopérative scolaire* est habilitée pour la gestion financière.

* Circulaire du 23 juillet 2008

L'argent à l'école

Pourquoi gérer de l'argent ?

- Enseignement plus efficace.
- Autonomie des enseignants.
- Permettre aux élèves d'élaborer des projets.

L'argent à l'école

Avec quelles ressources ?

La coopérative scolaire est dotée d'un budget propre destiné à financer principalement des projets éducatifs coopératifs ou des actions de solidarité. Ses ressources proviennent notamment du produit de ses activités (fête d'école, kermesse, spectacle...) de don et subventions, ainsi que de la cotisation de ses membres. (circulaire du 23/07/2008)

L'argent à l'école

Pour quelles dépenses ?

La coopérative scolaire ne doit en aucun cas se substituer aux obligations des collectivités territoriales concernant les charges d'entretien et de fonctionnement des écoles et des établissements publics, de même qu'elle ne peut gérer, pour le compte de la commune, du département ou de la région des crédits qui lui seraient délégués pour financer des dépenses de fonctionnement. (circulaire du 23/07/2008)

L'argent à l'école

La coopérative n'a pas à assumer:

- les achats à crédit ou en leasing (tout engagement pluriannuel).
- les frais de gros équipement. Attention assurance à contracter.
- des salaires : la coopérative scolaire qui est une section de l'Association Départementale ne peut être employeur (spectacles).

L'argent à l'école

La coopérative n'a pas à assumer:

- Les frais d'affranchissement et les frais de téléphone concernant l'administration ou ceux ne se rapportant pas directement à la coopérative.
- Des recettes provenant d'actions commerciales n'ayant rien de pédagogiques.
- La gestion de cantine, garderie ou étude.
- La gestion des crédits communaux destinés à financer les fournitures pédagogiques.

...

L'argent à l'école

Quel cadre juridique ?

- association indépendante
- section locale affiliée à l'OCCE.

(circulaire du 23/07/2008)

Gestion comptable

*Toutes les coopératives scolaires de l'OCCE du Gers possèdent un compte **Retkoop** (même si elles ne font pas la comptabilité avec ce logiciel).*

Gestion comptable

Le logiciel **retkoop** permet la tenue du cahier de comptabilité :

- L'inscription des recettes, des dépenses dans le compte de trésorerie (banque ou espèces)
- La ventilation (comptes charges ou produits)
- Le calcul automatique de tous les soldes.
- Le regroupement des opérations par projet et/ou par classe
- Le pointage des opérations
- L'atténuation des charges ou produits
- L'édition du Compte Rendu Financier (CRF)
- ...

Gestion comptable

Le logiciel **retkoop** permet aussi :

- La gestion des adhésions.
- De compléter tous les documents obligatoires (arrêtés de caisse, subventions, cahier d'inventaire, quittus des vérificateurs, changement de mandataires...).
- De consulter le Grand livre à tout moment.
- De retrouver les cahiers de comptabilité des années précédentes.

L'AD-OCCE32

Office Central de la Coopération à l'Ecole

AD-OCCE 32

Chemin de la Réthourie 32000 AUCH

05.62.61.27.85

ad32@occe.coop

ad32.occe.coop